Publié le 20/11/2025

ID: 027-212706295-20251118-MA\_DEL\_2025\_105-DE





# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

### COMMUNE de THIBERVII I F

#### Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs: 2

Date de la convocation: 12/11/2025 Date d'affichage: 20/11/2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

<u>Étaient présents :</u> M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

<u>Étaient absents excusés :</u> Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

#### AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations: Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

## OBJET: Pettes Villes de Demain : Prolongation de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Commune de Cormeilles et la Commune de Thiberville ont adhéré au dispositif "Petites Villes de Demain" de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

Le 30 Juin 2022, le Conseil Municipal a validé le programme d'actions valant Opération de Revitalisation de Territoire. A ce jour, l'état propose de réaliser un avenant de prolongation à la convention actuelle afin d'étendre la durée du programme jusqu'au 31 décembre 2026.

L'obligation de recruter un chargé de mission est abrogé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation à la convention d'opération de revitalisation de territoire "Petites Villes de Demain".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

> Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme

